

Publication / Rapport fribourgeois sur le surendettement

Rapport fribourgeois sur le surendettement

Rapport cantonal sur la prévention du surendettement, Conseil d'Etat du canton de Fribourg, septembre 2013, 66 pages

Dans son rapport au Grand Conseil sur le postulat 2083.10 Eric Collomb/Eric Menoud, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg fournit une analyse détaillée des données actuellement disponibles sur le surendettement. Et un chiffre en particulier : le surendettement ne concerne pas particulièrement les jeunes, comme on le pensait, mais toutes les tranches d'âges. En fait, selon des enquêtes de terrain, c'est la période comprise entre 30 et 50 ans qui serait la plus délicate sur ce plan.

Le rapport résume les mesures actuellement en place dans le canton et fait des comparaisons avec d'autres plans cantonaux.

Sur la base de ces données, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer le dispositif en place et de définir un plan d'action sur 4 ans, soit de 2013 à 2016. Les mesures à prendre touchent toute la population fribourgeoise puisque selon les conclusions du rapport, personne n'est à l'abri d'un surendettement.

[Le rapport](#) en format pdf